

**COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

*Date d'affichage : 04/12/2018 Date de convocation : 04/12/2018*  
*Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 17*  
*Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0*

**Présents** : M. THERASSE Olivier, M. COLIN Jean-Marc, , M. MULLER Guy, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, Mme LAPEYRE Christiane, M. DAILLE Frédéric, M. FORNARO Patrick M. PORTELLA Philippe, M. FAJOLLE Didier, M. MOLINIE Jean-Jacques, Mme CARTIER Marie-Christine, M. BRIAUD Pascal, M.DALENS Claude.

**Absents excusés ayant donné procuration** : /

**Absents excusés** : Mme DUMAS Véronique, Mme SCOTTON Isabelle,

***Monsieur Guy MULLER a été désigné secrétaire de séance***

**Ordre du jour** :

**Installation de Monsieur Pascal BRIAUD conseiller municipal suite à la démission de Madame Karine Nonette-MAGNIEN**

**Finances :**

- Travaux 2018 : le point
- Travaux de Goulard : Assainissement – Enfouissement des réseaux -
- Travaux 2019 : Demande de subventions
- Autorisation de mandatement à hauteur de 25 % du Budget 2019 pour la section d'investissement
- Dépenses rattachées à la section d'investissement pour l'année 2018
- DM n° 1 ( Subvention exceptionnelle pour l'AUDE)
- Modernisation des moyens de paiement pour les recettes communales
- Groupement d'achat

**Affaires scolaires :**

- Présentation des TAP pour le 2eme trimestre

**Personnel communal :**

- Création d'un emploi d'Adjoint des Services Techniques
- Contrat Parcours Emploi Compétence

**Cimetière : Règlementation et tarifs :**

**Comptes rendus Commissions Communales et Intercommunales**

**Questions diverses**

==--==

## **Installation de Monsieur Pascal BRIAUD conseiller municipal suite à la démission de Madame Karine Nonette-MAGNIEN :**

Suite au courrier de Madame Karine NONETTE – MAGNIEN en date du 7 novembre 2018, Monsieur le Maire installe Monsieur Pascal BRIAUD, suivant de la liste « Sainte Colombe avec vous » Conseiller Municipal de la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Monsieur le Maire informe Monsieur BRIAUD du mode de fonctionnement du Conseil Municipal, dont les membres se réunissent en divers Comités Consultatifs pour étudier les dossiers, et des commissions de l'Agglomération d'Agen auxquelles les élus de la Commune appartiennent.

Il propose aux membres de la liste « Sainte Colombe avec Vous » d'établir le remplacement de Mme Karine Nonette – Magnien au sein des comités et commissions où elle siégeait.

### **Finances :**

#### **- Travaux 2018 : le point**

- **Voirie** : Monsieur Christophe Piacentini expose au Conseil Municipal les différents travaux de voirie qui ont été réalisés durant l'année 2018.

Le montant des travaux s'élève à 9 896 € 73. Des travaux de goudronnage dans le village ont été reportés en attendant les travaux d'installation de la fibre numérique. Le dernier passage d'épaveuse sur les voies communales a été effectué et sera mandaté sur l'exercice 2019.

#### **- Eclairage public :**

Diverses extensions de réseaux ont été-réalisées (rue des Pigeonniers, Chemin de Ronde et Chemin du Lavoir ) ainsi que la pose d'un éclairage photovoltaïque pour l'abri bus de Petit Roubis.

Le montant des travaux s'élève à 5 418 € 72.

Les éclairages des 3 abris bus (Goulard, Résidences du Canal, Pomaret) de la Route Départementale 119 ont également demandés.

#### **- Travaux Bâtiments et Economies d'Energies :**

Le programme Economies d'Energies Pro Inno 08 a été entièrement réalisé dans les divers bâtiments communaux. Les isolations ont été refaites, les menuiseries changées et les chaudières à fuel remplacées par des pompes à chaleur. Le montant des travaux s'élève à 132 790 € 12

#### **- Travaux sécurisation des Ecoles :**

De même, des travaux de sécurisation avec la pose d'un portail électrique et des verrous et barres anti paniques ont été exécutés dans les sites scolaires, afin de respecter les normes de sécurité préconisées.

#### **- Travaux d'accessibilité pour la Mairie et ses annexes :**

La première tranche des travaux de l'Agenda d'Accessibilité (Ad'AP') a également été réalisée. Le montant des travaux s'élève à 36 009 € TTC

Ce programme a également permis la réfection des vestiaires du stade de Puzoque ainsi que la réparation de la toiture des bâtiments de Bécade.

#### **- Travaux de Goulard : Assainissement – Enfouissement des réseaux –**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Orange sur les secteurs de Goulard et de Méron, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ces travaux conjoints avec

l'enfouissement des réseaux électriques seraient associés au passage du réseau d'assainissement et d'un renforcement de réseau d'eau potable,  
Le coût des travaux et la gêne pour les administrés seraient donc réduits.  
Les couts des opérations sont les suivants :

**Pour Goulard :**

Monsieur le Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 68 764,93 € HT, bénéficie :

- D'une participation financière d'ORANGE d'un montant de 7 520,00 € HT
- D'une participation financière de Lot-et-Garonne Numérique d'un montant de 13 752,99 € HT

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à a charge de la commune s'élève à 47 491,95€ HT.

**Pour Méron :**

Monsieur le Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 7 625,53 € HT, bénéficie :

- D'une participation financière d'ORANGE d'un montant de 1 160,00 € HT
- D'une participation financière de Lot-et-Garonne Numérique d'un montant de 1 525,11 € HT

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à a charge de la commune s'élève à 4 940,42 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de lancer et de financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur Orange

Décide de mettre en œuvre un ouvrage permettant l'accueil du réseau télécommunication Orange et du futur réseau THD déployé par Lot et Garonne Numérique

Décide de confier les travaux d'enfouissement de ces réseaux et des réseaux électriques au SDEE 47

Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat de maitrise d'ouvrage devant intervenir entre la Commune et le SDEE 47

S'engage à inscrire la dépense au budget communal 2019.

**CONVENTIONS de SERVITUDES AERIENNE ET SOUTERRAINE AVEC ENEDIS – secteur Technopole Agen Garonne :**

Dans le cadre des travaux du Technopole Agen Garonne, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions établies avec ENEDIS sur le périmètre de la TAG.

Ces travaux concernent une ligne aérienne et une ligne souterraine à proximité du lieudit La Bernèze et sont nécessaires à l'alimentation du TAG,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux conventions mentionnées ci-dessus entre la Commune et Enedis.

**TRAVAUX 2019 : DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Afin de prévoir le financement des travaux et des achats à réaliser pour l'année 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Au titre du Fond Solidarité Territoriale (FST) auprès l'Agglomération d'Agen :

- Travaux sur la Voirie Communale goudronnage Route des Vignes pour 3 000 €
- Travaux d'aménagement pour le hameau de Goulard pour 71 432 € 73 HT
- Travaux d'extension du Cimetière de Goulard et enrochement pour 63 234 € 50 HT
- Travaux Groupe Scolaire et Equipement informatique pour 246 250 € HT
- Travaux d'accessibilité Aire de Jeux et Vestiaires et Stade pour 67 820 € HT
- Travaux de réfection du paratonnerre de l'Eglise du Bourg pour 9 277 € 80

Au titre de la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux auprès la Préfecture de Lot et Garonne :

- Travaux d'accessibilité Aire de Jeux et Vestiaires et Stade pour 67 820 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires pour la réalisation des projets 2019.

Pour le financement des travaux de restauration et de mise en valeur de l'Eglise de Mourrens pour la deuxième tranche de travaux d'un montant de 228 000 € HT, le dossier sera adressé :

- A la DRAC
- Au Conseil Départemental
- Au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- A l'Agglomération d'Agen au titre d'Agglo Tourisme pour les sites majeurs.

Le coût total de l'opération de restauration s'élève à un montant de travaux de 486 253,25 € HT et des honoraires d'un montant de 46 611 € 31 HT

Il convient de rajouter le coût de la surveillance archéologique, et les hausses ou aléas (réserve d'eau défense incendie)

**Il est proposé donc au Conseil Municipal de demander le financement de la deuxième tranche de travaux, en 2019** afin de continuer les travaux :

Montant dépenses prévues	soit 169 656 € 72 HT et 203 588 € 06 TTC
Financement attendu : DRAC (40 %)	67 862 € 40
Région (15 %)	25 448 € 40
Conseil Départemental (25%)	42 000 € 00
Financement Mairie	<b>68 277 € 26</b>

**Pour permettre l'enchaînement des travaux, il est également proposé de demander le financement de la troisième et dernière tranche de travaux :**

Montant dépenses prévues	soit 241 633 € 17 HT et 289 959 € 80 TTC
Financement attendu : DRAC (40 %)	96 653 € 27
Région (15 %)	30 000 € 00
Conseil Départemental (plafonné 25%)	42 000 € 00
Agglo FST (plafonné pour 80 % de subvention)	27 653 € 29
Financement Mairie	<b>93 653 € 24</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires afin de permettre le financement du projet de restauration de l'Eglise de Mourrens.

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'organiser une visite des travaux de l'Eglise de Mourrens un samedi matin, en compagnie de l'architecte Monsieur Stéphane Thouin, afin de suivre l'évolution de ce programme.

## **AUTORISATION DE MANDATEMENT A HAUTEUR DE 25 % DU BUDGET 2019 POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le mandatement de dépenses nouvelles pour l'année 2019,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à mandater sur l'exercice 2019, des dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 25 % du montant du Budget 2018 pour les chapitres suivants :

<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVU BUDGET 2018</b>	<b>25%</b>
<b>20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000 €</b>	<b>750 €</b>
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	<b>971 090 €</b>	<b>2422 € 50</b>

### **DEPENSES RATTACHEES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Qu'il convient de rattacher les dépenses nouvelles effectuées en 2018, par la commune à la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à effectuer le rattachement des dépenses suivantes qui doivent être considérées comme des dépenses nouvelles d'investissement :

COMPTE 2158

- l'acquisition d'une meuleuse pour les services techniques d'un montant TTC de 189,06 €
- l'acquisition d'une scie circulaire pour la mairie d'un montant TTC de 414,74 €
- l'acquisition d'une ponceuse pour les services techniques d'un montant TTC de 259,13 €
- l'acquisition d'un panneau signalétique « Village Fleuri » d'un montant TTC de 159,60 €

COMPTE 2184

- l'acquisition d'un tableau blanc pour les écoles d'un montant TTC de 214,80€
- l'acquisition de petits meubles rangement cuisine pour la mairie pour un montant TTC 49,98 €

COMPTE 2188

- l'acquisition d'un réfrigérateur pour la mairie d'un montant TTC de 139,98€
- l'acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine d'un montant TTC de 380,00€

### **DM N° 1 ( SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AUDE)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées de l'Aude, il convient de prévoir une décision modificative pour régulariser cette dépense

-Virement de crédits en section de fonctionnement :

Dépenses c/6748 (subvention exceptionnelle) + 500 €

Dépenses c/63512 (taxes foncières) - 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative n°1.

### **MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENT POUR LES RECETTES COMMUNALES**

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces, ou par chèques bancaires ou TIP (titre interbancaire de paiement).

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers.

Le recours au paiement par Internet (PAYFIP), rendu possible par arrêté du 22 décembre 2009, permettra en plus à l'utilisateur de maîtriser la date de règlement en ayant accès à un service de paiement sécurisé 7 jours/7, 24 h/24 h. Le paiement s'effectue dans ce cas via le site de la DGFIP. Le coût du service bancaire à la charge de la collectivité s'élève à 0,05 € H.T. par paiement + 0,25 % du montant de la transaction.

Il est proposé, d'instaurer ces nouveaux moyens de paiements à l'ensemble des produits des services municipaux. La restauration scolaire restera sous la forme d'une régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en place du prélèvement automatique et du paiement par Internet (PAYFIP) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer par arrêté, aux régisseurs concernés et leurs mandataires, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à tout document nécessaire à la mise en place de ces modes de recouvrement.

#### **CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la commune.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,  
Considérant que la collectivité est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine,  
Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,  
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,  
Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) est le coordonnateur du groupement,  
Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,  
Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,  
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,  
Considérant que le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- **DONNE MANDAT** au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune décide d'intégrer dans ce marché public,
- **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**Affaires scolaires :**

- Présentation des TAP pour le 2eme trimestre

ECOLE DU BAS				
2ème TRIMESTRE 2019 du 7 janvier au 29 mars 2019		10 semaines		
<b>LUNDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Découverte des milieux aquatiques du 07/01 au 11/02/initiation au code de la route du 04/03 au 25/03	Cédric Butin / Christophe Cabailh	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	loisirs ou classe ou cantine	12 à 14
Etude surveillée	Mr Werner	CE2 - CM1 - CM2	Salle 6	20
Eveil Judo	David	CP - CE1		12
Volley ball	Nicolas	CM	Bécade	10
Atelier trier fort 5 séances du 08/01 au 04/02	Patrice Andrieu	CE2	classe 5	6
Atelier trier fort 5 séances du 11/02 au 25/03	Patrice Andrieu	CM2	classe 5	6
<b>MARDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Cuisine (5 séances) du 08/01 au 05/02	Claudine	CE1 - CE2	cantine	6
Cuisine (5 séances) du 12/02 au 26/03	Claudine	CM1	cantine	6
Initiation à la photo	Christine Thieurmél	CM2	salle 4	6
Scrapbooking	Marie-Anne	CP au CM2	Salle 6	12
Peinture 08/01 - 15/01 puis février et mars	Agathe	CP - CE1 - CE2	Salle 5	10
QI GONG	Joëlle	CM1 - CM2	salle de judo	8
<b>JEUDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Récré lud'	Audrey L	CP - CE1 - CE2 CM1 - CM2	Centre de loisirs	10
Etude surveillée	Mr WERNER	CE2 - CM1 - CM2	Salle 6	20
Peinture	Agathe	CM1 - CM2	Salle 5	10
Inventer une histoire (Théâtre)	Marie	CE - CM	Centre de loisirs	8
Chant	Geneviève	CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2	Cantine	9
Jeux de ballons	Mathieu	CP - CE1	Bécade	10

ECOLE DU HAUT				
2ème trimestre				
<b>LUNDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Récré lud'	Audrey L	MS - GS - CP	Salle 3	10
Activités Petites sections	Fabienne Royère	PS	Salle 1	6
Jeux de ballons	Mathieu	MS - GS - CP	Salle Motricité	12
<b>MARDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Récré lud'	Audrey L	PS	Salle 3	6 à 8
Autour du livre	Marie	MS - GS - CP	Bibliothèque	8 à 10
Péda yoga 1/2 heure	Audrey C	MS - GS - CP	salle de motricité	5
Péda yoga 1/2 heure	Audrey C	MS - GS - CP	salle de motricité	5
<b>JEUDI</b>	<b>Animateur</b>	<b>Classe</b>	<b>Lieu</b>	<b>Effectif</b>
Activités Petites sections	Fabienne Royère	PS	Salle 1	6
judo	David	MS - GS - CP	salle de motricité	8 à 10
Jeux en anglais 1/2h	Marie-Anne	GS - CP	salle du haut	6
Jeux en anglais 1/2h	Marie-Anne	PS - MS	Salle du haut	6

Monsieur le Maire rappelle que les activités Tap restent gratuites, le financement est pris en charge par la municipalité. De nombreux choix sont proposés aux élèves des écoles. Le personnel communal et les associations sont impliqués et permettent un excellent fonctionnement.

### Personnel communal :

- Création d'un emploi d'Adjoint des Services Techniques :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'organisation des services techniques, il serait nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

Cet emploi polyvalent concernera des tâches polyvalentes d'entretien au sein des bâtiments et des espaces verts.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide

De créer un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au Budget Communal 2019, aux chapitres et articles correspondants.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

- Contrat Parcours Emploi Compétence :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat aidé d'un agent se termine le 31 décembre 2018.

La commune a entrepris les démarches afin d'obtenir un nouveau contrat aidé (20 heures hebdomadaires durant un an avec une formation) dans le cadre des Parcours Emploi Compétences, qui est un dispositif d'insertion professionnelle et une forme d'emploi aidé qui repose sur l'emploi.

Le dossier est en cours de renouvellement. Cap Emploi cherche une formation possible pour cet agent souffrant d'un handicap et attend également le renouvellement des aides accordés pour ces contrats pour l'année 2019.

Afin de ne pas pénaliser cet agent, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le contrat de cet agent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents ce contrat. Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au Budget Communal 2019, aux chapitres et articles correspondants.

**Cimetière :**

**Extension du Cimetière de Goulard :**

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à Monsieur SENAC :

- Parcelle ZD 220 : 6 840 €
- Parcelle en partie de 600 m2 environ ZD 260 : 600 €

La Commune prendrait également à sa charge les frais de bornage et frais notariés liés à cette acquisition.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour acquérir ces parcelles,

Le document de bornage permettra de définir avant l'achat le nombre exact de mètres carrés de la parcelle ZD 260.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser cet achat,

Accepte la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié,

Inscrit la dépense au budget communal 2019.

À la suite de cette acquisition, Monsieur Frédéric Daillé, élu en charge des cimetières, propose de débiter le projet extension sur la parcelle ZD 221 appartenant déjà à la Commune et une partie de la ZD 220. Il sera prévu la création d'un mur d'enceinte de l'extension cimetière et le marquage des allées.

Monsieur DAILLE présente le projet et évoque les possibilités d'aménagement tout en respectant les contraintes liées à l'accessibilité. Il existe en effet un dénivelé entre le cimetière existant et l'extension prévue.

**REGLEMENTATION :**

Monsieur Frédéric DAILLE propose au Conseil Municipal, d'adopter une réglementation pour les trois cimetières communaux.

Cette réglementation sera faite par le biais d'un arrêté municipal.

## TARIFS :

Monsieur Frédéric DAILLE, propose également de fixer les tarifs et les durées des concessions selon le tableau ci-dessous :

TYPE \ DUREE	30 ans	50 ans
Pleine Terre 2m <sup>2</sup>	70 €	120 €
Cavurne	70 €	120 €
Concession 4m <sup>2</sup>	240 €	300 €
Concession 6m <sup>2</sup>	360 €	420 €
Case Colombarium	200 €	320 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Fixe les tarifs et les durées des concessions comme ci-dessus.

## Comptes rendus Commissions Communales et Intercommunales

### COMITE COMMUNAL URBANISME / HABITAT et LOGEMENT SOCIAL:

#### - ENQUETE PUBLIQUE – SCI FREMATO France

Monsieur Olivier THERASSE, Maire rappelle que le dossier demande d'enregistrement présenté par Monsieur John LABENS, Président de SCI FREMATO dont le siège social est situé 84 boulevard du Général 59100 Roubaix, en vue d'être autorisé à créer un entrepôt de 14 522m<sup>2</sup> au sein dans la Z.A. TECHNOPOLE AGEN GARONNE, a été soumis à la consultation du public du 9 novembre au 8 décembre 2018. Ce dossier n'a reçu aucune observation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Décide de donner un avis favorable au dossier de demande d'enregistrement présenté par Monsieur John LABENS, Président de SCI FREMATO dont le siège social est situé 484 boulevard du Général 59100 Roubaix, en vue d'être autorisé à créer un entrepôt au sein de Z.A. TECHNOPOLE AGEN GARONNE, qui a été soumis à la consultation du public du 9 novembre au 8 décembre 2018.
- Autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### EVOLUTION DU P.L.U.I

Monsieur Guy Muller, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que les procédures de modifications /révisions sont onéreuses même lorsqu'elles sont réalisées en interne (coût de publication et reprographie)

L'Agglomération propose d'engager à sa charge :

- une modification/modification simplifiée par an si nécessaire.
- une révision allégée tous les deux ans

Les demandes d'évolution doivent être faites par la commune avant le 21 juin afin d'être lancées par l'Agglomération agenaise avant le 31 décembre. Le financement restera à 100 % à la charge de la commune en cas d'urgence (commune ne pouvant pas attendre les délais ci-dessus).

L'ensemble **de ces dispositions ont été validés** en Bureau d'Agglomération le 8 février 2018

La procédure de Modification simplifiée n°9 du PLUi pour notre commune (*Suppression du recul minimum des constructions par rapport aux voies*) a été prescrite par arrêté du Président de l'Agglomération d'Agen le 22 octobre 2018. Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public du 17 décembre 2018 au 17 janvier 2019

#### **SRADDET :**

Le SRADDET est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires que, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, chaque Région doit élaborer pour **réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie à ses territoires.**

Plusieurs axes de développement :

Développer de l'activité et créer des emplois durables ;

Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires ;

Faciliter l'accès de tous à la santé, en termes de soins comme de prévention ;

Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante ;

Préserver un maillage urbain de qualité, permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional ;

Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

Il succède au Schéma d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDT) dont il se distingue par son caractère intégrateur et prescripteur. Il n'impose pas mais peut interdire.

Il sera adopté en décembre 2019.

#### **TECHNOPOLE AGEN GARONNE :**

L'Agglomération d'Agen à l'unanimité, a voté le passage de 5 zones 2Aux en zone 1 Aux pour en permettre la commercialisation.

#### **INT AIR IEUR :**

Monsieur Guy MULLER a assisté à la présentation du label Int Air leur. Il s'agit d'un

C'est le premier protocole de valorisation de la qualité de l'air intérieur dans les logements neufs.

C'est une préoccupation de santé publique, actuellement l'air à l'intérieur des logements est de 5 à 10 % plus pollué que l'air extérieur.

Le coût socio-économique (prise en charge des soins, perte de productivité etc...) est estimé par l'ANSES à 19 milliards d'euros par an. Agence National de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail.

Le label représente :

- Un outil de démarcation innovant
- Image responsable et de qualité
- Baisse de la sinistralité
- Accélérateur de vente
- Facilitateur d'acquisition foncière

Le recours à ce label sera à terme imposé par l'état.

#### **Réception en Mairie :**

Monsieur Guy MULLER reste à la disposition des administrés sur rendez vous en Mairie pour tout renseignement concernant l'urbanisme (Zonage PLUi, documents d'urbanisme, police d'urbanisme...)

**ADRESSAGE :**

Le fichier « d'adressage » a été envoyé sur le Portail National, fin novembre 2018.

Il sera effectif d'ici fin janvier-début février 2019.

Un courrier et un guide sera envoyé à la population mi-janvier afin de les informer de leur nouvelle adresse et des démarches.

Les travaux pour la fibre se poursuivent sur toute la commune, notamment rue de Palisse (jusqu'au 4 janvier 2019 maximum)

La commande des panneaux et des plaques a été passée, nous devrions avoir une première livraison

Comité Consultatif Associations :

Le comité des Fêtes voit son équipe renouvelée avec à sa tête Monsieur Stéphane VALERY. Il y a de nombreux bénévoles avec beaucoup de projets pour 2019.

**Comité consultatif Manifestations :**

L'arbre de Noël municipal aura lieu le 21 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes. L'ensemble du Conseil Municipal est convié afin d'aider à la distribution des cadeaux aux enfants et au service de l'apéritif qui suivra.

Vœux à la population : Ils se dérouleront le dimanche 13 janvier à 10 h 30 à la salle des fêtes

**Questions diverses :****DEPLOIEMENT DE LA FIBRE NUMERIQUE :**

Le chantier a pris du retard, et il est attendu des premiers abonnements pour mars-avril 2019 en raison du délai incompressible de 3 mois pour les opérateurs en charge de la commercialisation.

**COMPTEURS LINKY :**

En raison des prévisions du déploiement des compteurs Linky sur la commune à compter de début 2019, le Conseil Municipal souhaite se rapprocher d'ENEDIS pour l'organisation d'une réunion publique fin janvier. Le conseil Municipal propose de demander à ENEDIS d'attendre la réunion publique avant de débiter les poses des compteurs Linky sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-trois heures quinze.

